

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020

## COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

**Présents :** M. PENHOÛËT Michel ; Mme RIOU Françoise ; M. BOUCHE Vincent ; Mme BERGERAULT Frédérique ; M. ANDRIEUX Romain ; Mme BRENAND Amandine ; Mme CARUHEL Muriel ; M. BEAUFILS Franck ; Mme DUGAIN Emmanuelle ; M. CASANOVA Gérard ; Mme HENNACHE Béangère ; M. FROMONT Eric ; Mme MARGELY Ludivine ; M. GUILBERT Jean-Noël ; Mme LUCAS Corinne ; Mme GUYON Sophie ; M. DE COURLON Loïc ; M. LEGRAND Eric.

**Pouvoirs :** M. BACHELIER Jean-Pierre à Franck BEAUFILS.

### 1. Installation du Conseil Municipal

Les nouveaux membres du Conseil Municipal sont installés.

### 2. Nomination d'un secrétaire de séance.

M. ANDRIEUX Romain est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

### 3. Election du Maire

A l'issue des opérations de vote, M. Michel PENHOÛËT est élu Maire par 16 voix.

### 4. Nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal a fixé à 5 le nombre d'adjoints au Maire.

### 5. Election des adjoints

A l'issue des opérations de vote, la liste d'adjoints présentée par Françoise RIOU est élue par 16 voix. Les autres adjoints de la liste sont : Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS.

### 6. Lecture de la charte de l' élu local

### 7. Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

A la majorité (18 pour et 1 abstention), les points 4 ,6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 17, 24 et 27 de l'article 2212-22 du CGCT sont délégués au Maire. Pour le point 16, cette délégation exclu les instances d'appel.

### 8. Indemnités de fonctions des élus : Fixation et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale.

A l'unanimité, l'enveloppe indemnitaire globale maximale pour les indemnités de fonction a été fixée à 5857.43 € mensuel. La répartition, en pourcentage de l'Indice Brut 1027 est la suivante : Maire : 47 % ; du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> adjoint : 17.9 % ; conseiller délégué : 13.9 %.

### 9. Indemnités de fonctions des élus : Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe

A l'unanimité, les indemnités des élus seront majorées de 50 % en raison du classement station de tourisme de la commune.

### 10. Personnel municipal : création d'un poste au service des eaux

A la majorité (18 pour et 1 abstention), création d'un poste permanent à temps complet affecté au service des eaux au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

### 11. Marchés publics : Acquisition d'un tractopelle neuf et revente d'un tractopelle existant

A l'unanimité, acquisition d'un tractopelle auprès de la société CNH INDUSTRIAL pour un montant de 90 600 € TTC et cession du tractopelle actuel pour la somme de 18 000 €.